



Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. La dix-septième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 17 et 18 janvier 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).¹ Le Comité a adopté son ordre du jour.²

Point 2 de l'ordre du jour Questions soumises au Conseil pour examen et/ou sur lesquelles le Conseil est invité à formuler des recommandations

2.1 et 2.2 Projet de douzième programme général de travail et projet de budget programme 2014-2015 (documents EB132/26 et EB132/27)

2. Le Comité a salué les progrès accomplis dans l'élaboration du projet de douzième programme général de travail et du projet de budget programme 2014-2015. Il a noté, en particulier, que ces documents contenaient plus d'informations sur les priorités, la structure des résultats et les estimations budgétaires. Le Comité a également reconnu que ces documents constituaient les principaux instruments pour mettre en œuvre la réforme, s'agissant en particulier du dialogue sur le financement, et pour fixer le cap des six prochaines années.

3. Le Comité a demandé des éclaircissements supplémentaires sur la manière dont les huit priorités stratégiques ont été fixées et sur les liens qu'elles entretiennent avec les 26 priorités d'origine examinées lors des précédentes consultations avec les États Membres. Il a été suggéré qu'elles soient appelées « priorités de leadership » de l'Organisation, et que les deux priorités touchant à la gouvernance et à la gestion soient traitées différemment de celles ayant trait à la santé publique.

4. Le Comité a demandé une articulation plus claire entre la chaîne de résultats et la responsabilisation, estimant, en particulier, qu'il faudrait améliorer les liens entre les produits et les réalisations et formuler des produits plus spécifiques. Le Comité a demandé que les indicateurs d'impact et de réalisation soient affinés par souci de cohérence avec les autres cibles pertinentes qui ont été convenues. En outre, le Secrétariat devrait envisager d'élaborer des indicateurs pour les produits dont il est seul responsable.

5. Des éclaircissements ont été demandés sur la méthodologie employée pour allouer les ressources financières et humaines aux secteurs de programme et aux principaux bureaux. Certains

¹ Pour la liste des participants, voir le document EBPBAC17/DIV/1.

² Voir le document EBPBAC17/1.

membres du Comité ont exprimé des préoccupations quant au niveau des crédits alloués à certains grands bureaux, en particulier le Bureau régional des Amériques, et quant à la forte réduction des crédits du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est. De surcroît, le Comité a demandé que les allocations budgétaires futures se fondent sur un calcul du coût des produits à fournir aux trois niveaux de l'Organisation, qui serait réalisé selon une logique ascendante.

6. Le Comité a noté combien le projet de budget programme est important pour le financement de l'Organisation et demandé que de plus amples informations lui soient communiquées sur la dotation en personnel et sur les sources de financement disponibles pour le projet de budget programme, informations qui seraient d'une grande utilité pour le dialogue sur le financement.

7. Le Comité a également demandé plus d'informations sur les prochaines étapes de l'élaboration de ces deux documents et sur les possibilités offertes aux États Membres d'apporter des contributions détaillées et de se concerter avant que le programme général de travail et le budget programme ne soient approuvés en mai par l'Assemblée de la Santé.

8. Le Directeur général a confirmé que des travaux supplémentaires allaient être entrepris dans tous les domaines évoqués par le Comité. Concernant les six priorités stratégiques retenues en matière technique et les deux priorités stratégiques relatives à la réforme de la gouvernance et à la réforme gestionnaire, le Directeur général a expliqué que ces décisions se fondaient, d'une part, sur l'application des critères examinés par les États Membres lors de précédentes consultations et, d'autre part, sur le retour d'expérience des comités régionaux. Il a été souligné qu'il fallait affiner les priorités à la lumière de nouvelles contributions des États Membres.

9. S'agissant de la nécessité d'améliorer la chaîne de résultats, le Directeur général a reconnu que de nouveaux travaux devaient être entrepris au cours des prochaines semaines, en préparation de la prochaine Assemblée de la Santé. Ils devraient permettre de mieux expliciter les liens entre les impacts, les réalisations et les produits, et de définir clairement, d'une part, les responsabilités conjointes des États Membres et du Secrétariat – dont les réalisations sont l'expression – et, d'autre part, la responsabilité du Secrétariat – dont rendent compte les produits. Les rapports établis sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée de la Santé que les États Membres ont adoptées serviront également à apprécier les progrès accomplis vers la réalisation des impacts à long terme. Des travaux plus détaillés seront menés en vue de définir un cadre robuste pour l'évaluation et pour l'appréciation de l'exécution.

10. En réponse aux problématiques soulevées concernant les chiffres du budget, le Directeur général a souligné que, comme l'enveloppe budgétaire globale de l'Organisation n'augmentait pas, toute hausse de ressources dans un domaine devait s'accompagner d'une baisse ailleurs. Des groupes de travail du Secrétariat mènent actuellement des travaux complémentaires afin de procéder à un calcul détaillé des coûts et de mieux définir les rôles et responsabilités aux trois niveaux de l'Organisation. Lorsque les résultats de ces travaux seront disponibles, ils seront présentés aux organes directeurs.

11. Enfin, le Directeur général a attiré l'attention sur les réunions à venir (y compris les réunions ad hoc et les séances d'information à l'intention des missions diplomatiques) qui fourniront de nouvelles occasions de commenter le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015. Il a été demandé aux États Membres de communiquer par écrit leurs observations détaillées au Secrétariat avant le 15 février. Ces contributions seront publiées en ligne avec accès restreint aux seuls États Membres. Elles seront parallèlement utilisées pour établir la version finale des documents de la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé et de la dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, qui se tiendront au

mois de mai. Le Directeur général a confirmé que les prochaines étapes ainsi que les calendriers du programme général de travail et du projet de budget programme seront communiqués à la prochaine session du Conseil exécutif.

Le Comité a recommandé que, lorsqu'il examinera le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015, le Conseil exécutif tienne compte des observations formulées ci-dessus.

2.3 Réforme de l'OMS : mise à jour

- **Programmation des réunions des organes directeurs et faisabilité du déplacement de l'exercice financier ; et meilleure évaluation des incidences financières et administratives des projets de résolutions** (document EB132/5 Add.3, paragraphes 6-16 et 32-33)

12. Le Comité a appuyé unanimement la proposition du Directeur général de maintenir l'exercice financier actuel.

13. Concernant la programmation des sessions des organes directeurs, le Comité a appuyé la proposition tendant à déplacer au début du mois de février les sessions de janvier du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration et du Conseil exécutif. Cela étant, le Comité a indiqué préférer conserver le calendrier actuel des sessions des comités régionaux et de l'Assemblée de la Santé.

14. Il a été noté que cela permettrait au Secrétariat de disposer d'un ensemble plus complet de données et d'informations (y compris les observations des comités régionaux), afin d'établir en temps voulu les documents pertinents. Cela permettrait également aux membres du Comité d'avoir, en début d'année, plus de temps pour examiner la documentation des réunions.

15. Le Comité a recommandé que, pour les questions telles que la situation des recettes et des dépenses au regard du budget programme approuvé, les échanges d'informations ne se cantonnent pas aux réunions des organes directeurs, mais constituent un processus continu qui consisterait notamment à diffuser des informations sur Internet et lors des séances d'information à l'intention des missions diplomatiques.

- **Modalités de l'évaluation indépendante de la réforme de l'OMS : deuxième étape** (document EB132/5 Add.7)

16. Le Secrétariat a fait une brève allocution introductive, notant que les modalités proposées pour la deuxième étape de l'évaluation indépendante se fondent sur les recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux Comptes sur la première étape.¹

17. Le Comité a largement soutenu les modalités de la deuxième étape de l'évaluation telles que présentées dans le rapport, en particulier l'accent mis sur les changements visant à préparer l'OMS à la mise en œuvre de la réforme. Le Comité a souligné que le Corps commun d'inspection des Nations Unies menait actuellement des travaux complémentaires et qu'il fallait en tenir compte dans la formulation du mandat.

¹ Voir le document A65/5 Add.2.

- **Mise en œuvre de la réforme de l’OMS, 2012** (documents EB132/5 Add.8 et EB132/INF./3)

18. Le Secrétariat a brièvement présenté les principes adoptés pour élaborer le rapport de situation sur la mise en œuvre de la réforme et le plan de mise en œuvre de haut niveau connexe, ainsi que le contenu de ces deux documents. En outre, il a présenté le plan de mise en œuvre détaillé disponible sur le site Internet consacré à la réforme de l’OMS.

19. Le Comité a accueilli positivement la documentation et l’outil de suivi de la mise en œuvre de la réforme, disponibles à l’adresse http://www.who.int/about/who_reform/en/index.html. Il a été noté en particulier que le format et la structure de la documentation étaient utiles aux États Membres pour examiner les progrès accomplis dans la réforme. Il a été suggéré que le plan de mise en œuvre comporte des informations sur les ressources humaines associées aux différents produits.

20. Le budget de la mise en œuvre de la réforme accuse actuellement un déficit important. Le Directeur général a procédé à une réaffectation interne des ressources en vue de poursuivre la mise en œuvre. S’agissant du déficit budgétaire, le Directeur général a noté que les progrès dans la mise en œuvre dépendront de la disponibilité des ressources nécessaires, et il a remercié les États Membres qui ont apporté d’importantes contributions financières et en nature.

2.4 Exécution du budget programme 2012-2013 : rapport de situation (document EB132/25)

21. Le Comité a accueilli avec satisfaction le point fait sur la mise en œuvre du budget programme 2012-2013, fondé sur des cibles plus réalistes que le budget programme 2010-2011. Le Comité s’est félicité des progrès qui ont été accomplis dans le cadre du présent budget vers une plus grande transparence et une responsabilisation accrue. De surcroît, il a reconnu les difficultés qu’il y a à mobiliser, affecter et utiliser des fonds souples de manière efficiente.

22. Dans plusieurs Régions de l’OMS, le Comité a noté des déficits touchant à certains domaines programmatiques importants. Il a reconnu, en particulier, que des déficits de financement demeuraient dans la Région africaine. Il a été demandé au Secrétariat de veiller à ce que des ressources équitables soient affectées de manière transparente dans toute l’Organisation, afin que les Régions puissent maintenir tous les programmes de coopération techniques en place dans leurs pays respectifs, en dépit des contraintes de ressources actuelles.

23. Le Comité a noté qu’il fallait étudier des mesures plus générales de financement et renforcer l’efficacité du déploiement des ressources, et fait observer qu’il fallait améliorer l’efficacité de la mise en œuvre. Il a salué la création du nouveau groupe spécial sur la mobilisation des ressources et accueilli positivement les travaux menés par celui-ci pour trouver les ressources nécessaires pour combler tous les déficits.

24. Parallèlement, le Comité a fait observer que l’on manquait actuellement d’informations sur le financement du prochain exercice biennal, et qu’il serait utile, durant le dialogue sur le financement, de faire le point sur le financement du budget programme 2014-2015, en particulier en vue d’identifier en amont les déficits éventuels, à l’échelle de l’Organisation.

25. Le Secrétariat a salué les observations faites et noté que l’absence d’alignement entre les fonds et les priorités s’expliquait, pour beaucoup, par le fait que les fonds étaient largement affectés à des objets désignés ne correspondant pas aux priorités fixées.

26. Le Directeur général a fait observer que des mesures étaient prises actuellement pour combler en partie le déficit du budget programme 2012-2013, en allouant des fonds souples à certains domaines d'importance stratégique pour l'Organisation.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans le document EB132/25.

2.5 Barème des contributions pour 2014-2015 (document EB132/28)

27. Le Comité a examiné le rapport et observé que le Soudan du Sud figurait désormais dans le barème des contributions, et que sa contribution serait calculée rétrospectivement pour la période allant d'octobre 2011 à décembre 2011 et pour 2012, conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies pour cette période.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de proposer à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le barème des contributions proposé tel qu'il figure dans le document EB132/28.

- **Barème des contributions pour 2014-2015 : gestion des risques de change (document EB132/28 Add.1)**

28. Le Comité était invité à se prononcer sur la proposition consistant à calculer 50 % du montant des contributions des États Membres en francs suisses et 50 % en dollars des États-Unis.

29. Le Comité a noté que ce changement de la monnaie dans laquelle sont libellées les contributions faciliterait la gestion des risques de change en permettant de mieux faire correspondre les monnaies dans lesquelles les recettes sont perçues et les dépenses effectuées. Le Comité a également noté que d'autres organismes des Nations Unies qui reçoivent des contributions fixées ont libellé partie de ces contributions en autres monnaies pour aider à gérer ce risque. Le Comité a exprimé une préoccupation concernant le moment du changement : le franc suisse étant en ce moment fort par rapport au dollar des États-Unis, il pourrait y avoir un risque d'impact défavorable sur les finances de l'Organisation à court terme. Des éclaircissements ont été fournis, à savoir qu'il n'y a pas de bon ou de mauvais moment pour changer la monnaie de versement de la contribution ; le but n'est pas d'essayer de gagner en raison de la force du franc suisse, mais plutôt de réduire le risque de change en faisant correspondre les principales monnaies dans lesquelles sont perçues les recettes avec les principales monnaies dans lesquelles les dépenses sont effectuées.

30. Le Comité a observé que la proposition permettait de mieux adapter les monnaies dans lesquelles sont perçues les recettes et les monnaies dans lesquelles sont effectuées les dépenses de l'Organisation, tout en atténuant les répercussions monétaires sur les États Membres dont les monnaies suivent de plus près le dollar des États-Unis. Ainsi, la proposition permettrait d'équilibrer les besoins sur le plan monétaire de l'Organisation et ceux des États Membres.

31. Le Comité a toutefois observé que la mise en œuvre de la proposition risquait d'entraîner des problèmes pratiques pour certains États Membres, qui pourraient avoir du mal à se procurer des francs suisses. Le Secrétariat a été invité à étudier la possibilité de fixer un seuil en dessous duquel la contribution des États Membres continuerait d'être calculée uniquement en dollars des États-Unis.

32. Un membre du Comité a suggéré d'offrir la possibilité aux États Membres d'être facturés sur une base volontaire pour partie en dollars des États-Unis et pour partie en francs suisses, en prenant en considération le fait que moins de 50 % des dépenses de l'Organisation se font en francs suisses.

33. Le Directeur général a déclaré que le Secrétariat examinerait de façon plus détaillée avec les États Membres la proposition consistant à libeller leur contribution en deux monnaies par souci de flexibilité et de justice pour tous les États Membres.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif tienne compte des points qu'il avait soulevés dans son examen du rapport figurant dans le document EB132/28 Add.1 ; et que le Conseil envisage de proposer ou non un projet de résolution concernant la question soulevée au paragraphe 8 sur la monnaie dans laquelle sont libellées les contributions, à soumettre à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.

2.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière (documents EB132/44 et EB132/INF./4)

34. Le Secrétariat a présenté les deux documents concernés, à savoir : le rapport du Secrétariat, qui décrit les changements apportés au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière ; et un modèle de projet de résolution sur le budget programme à soumettre pour examen si l'Assemblée mondiale de la Santé approuve la totalité du budget programme, contributions fixées et volontaires confondues ; et a noté qu'un rectificatif au document EB132/44 serait publié.

35. Le Secrétariat a reconnu le retard dans la présentation du rapport aux États Membres. Lors du débat, les membres du Comité ont remercié le Secrétariat des efforts faits pour fournir ces informations importantes, même si la plupart ont indiqué qu'ils auraient besoin de davantage de temps pour digérer toutes ces informations et mieux comprendre les changements proposés au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière et en référer à leur capitale respective avant de prendre une position définitive.

36. Des demandes d'information et de clarification spécifiques ont été formulées concernant les changements proposés, notamment s'agissant de la terminologie utilisée et des définitions et des concepts budgétaires sous-jacents. Étant donné que les États Membres ne sauraient pas dorénavant, au moment d'approuver le budget, si l'élément « contributions volontaires » serait entièrement financé, la question a été posée de savoir s'il existait un risque quelconque que des dépenses soient engagées sans que les fonds soient disponibles.

37. D'autres questions concernaient le lien entre les dispositions du projet de résolution proposé et le dialogue sur le financement entre le Secrétariat et les États Membres, et le fait de savoir s'il ne serait pas préférable de mieux clarifier d'abord tous les aspects du dialogue sur le financement avant de modifier le Règlement financier et les Règles de Gestion financière en conséquence.

38. Parmi les autres questions soulevées figuraient le traitement du report d'un cycle budgétaire sur l'autre, le niveau de détail des informations requises pour un dialogue sur le financement, et l'impact de certains principes des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) sur le compte rendu des chiffres budgétaires.

39. En réponse à ces questions et préoccupations, le Secrétariat a souligné que conformément aux règles déjà en vigueur, aucune dépense ne pouvait être engagée sans qu'une source correspondante de fonds et qu'une ligne budgétaire n'aient été identifiées. Toutefois, pour lever tout doute, un libellé

pourrait être ajouté pour préciser que les engagements devraient être subordonnés à la disponibilité des fonds. S'agissant de l'allocation des fonds entre catégories, le Secrétariat a ajouté que toutes les conditions attachées aux contributions volontaires devraient être respectées. Enfin, on a fait observer que les discussions en vue du passage à la budgétisation d'exercice intégrale dans le système des Nations Unies en étaient à un stade précoce d'examen interne, auquel l'OMS participe.

40. Il a été convenu que le Secrétariat présenterait des projets de résolution révisés reflétant les observations formulées et davantage d'informations sur les questions susmentionnées pour la semaine suivante, de sorte que les États Membres aient la possibilité d'examiner plus pleinement cette question et de se prononcer au cours de la session du Conseil exécutif sur le point de débiter.

41. Il a également été reconnu que la poursuite du dialogue pourrait s'avérer nécessaire après la session du Conseil exécutif et que le Secrétariat fournirait d'autres informations au cours des semaines à venir, parallèlement à la réforme budgétaire.

42. Sur la base de ce qui précède, le Secrétariat soumettra une version révisée des deux projets de résolutions à la prochaine réunion du Comité, les décisions définitives devant être prises par l'Assemblée de la Santé.

Le Comité a souscrit à la démarche proposée et recommandé au Conseil exécutif d'examiner les observations et considérations ci-dessus.

2.7 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2013 (document EB132/30)

43. Le Comité s'est félicité des mesures prises en vue de la mise en œuvre de la politique d'évaluation, et en particulier des efforts déployés pour renforcer la culture de l'évaluation à l'échelle de l'Organisation, pendant la période de transition 2012-2013, depuis l'approbation de la politique par le Conseil exécutif.

44. En prenant note des questions figurant dans le rapport du Secrétariat, le Comité a sollicité des informations supplémentaires sur les rôles et les responsabilités précis du Réseau mondial d'évaluation en ce qui concerne l'assurance de la qualité des résultats de l'évaluation et le choix des points à faire figurer dans le plan d'évaluation à l'échelle de l'Organisation, et la préparation de l'inventaire. Le Secrétariat a confirmé que le Réseau mondial d'évaluation jouerait un rôle important dans la collecte systématique de données d'évaluation et l'amélioration du contrôle de la qualité des évaluations individuelles en favorisant l'harmonisation des pratiques et des méthodes. Le Comité a également recommandé que le Réseau mondial d'évaluation collabore avec l'équipe préposée à la réforme de l'OMS, afin d'en enrichir les travaux.

45. Le Comité a par ailleurs suggéré qu'à l'avenir le compte rendu pourrait être amélioré par une analyse plus approfondie de l'ensemble des activités menées pendant la période. Exemple : la couverture de l'évaluation du budget programme, les évaluations effectivement réalisées par rapport à celles qui étaient prévues, et la présentation de l'inventaire par thème ou catégorie d'évaluation. Le Comité a également souligné l'importance d'inclure un résumé des enseignements tirés des évaluations, et la façon dont ceux-ci étaient utilisés pour améliorer les activités de l'Organisation, dans les rapports annuels présentés aux États Membres. Le Secrétariat a confirmé que ces questions seraient prises en considération dans l'élaboration des futurs rapports au Comité.

46. Reconnaissant que l'évaluation représente un coût pour l'Organisation, le Comité a recommandé que le Secrétariat examine pleinement ses capacités de mise en œuvre de la politique d'évaluation en 2014-2015.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport figurant dans le document EB132/30.

2.8 Immobilier (document EB132/33)

47. Le Comité a noté la nécessité permanente de rénover le parc immobilier de l'Organisation et les progrès accomplis en 2011 et 2012 pour ce qui est des priorités liées à la sûreté et à la sécurité.

48. La nécessité de solutions à long terme et de stratégies durables pour faire face aux graves problèmes d'infrastructure auxquels est confrontée l'Organisation a été soulignée.

49. Le Comité a demandé un bilan de la stratégie de rénovation de l'Organisation pour les bâtiments du Siège, notant la nécessité d'y faire figurer des informations sur les opérations à long terme et sur la maîtrise des dépenses d'entretien.

50. Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat. Il a demandé des éclaircissements supplémentaires sur l'impact de la rénovation générale et d'autres projets prioritaires précédemment recensés avant d'approuver la construction du nouveau bureau auxiliaire de pays à Garowe, Puntland (Somalie).

Le Comité a noté que le Secrétariat lui fournirait des informations actualisées à sa réunion de mai 2013.

2.9 Ressources humaines : rapport annuel (documents EB132/38 et EB132/38 Corr.1)

51. Le Comité s'est félicité de la richesse informative du rapport annuel et a pris note des progrès et des réalisations qui y sont décrits, reconnaissant qu'ils illustrent le fait que le personnel de l'OMS est son atout le plus précieux. Le Comité a également relevé que le fonctionnement du Département Gestion des ressources humaines s'est sensiblement amélioré.

52. Néanmoins, il y a encore une marge d'amélioration et le Comité a demandé d'aménager à l'avenir le rapport pour prendre en compte l'importance des points suivants : communication sur les effectifs en équivalent plein temps plutôt qu'en nombre de personnes ; inclusion des informations financières et analyse des conséquences financières de toute modification relative aux ressources humaines par Région/pays ; lien étroit et alignement avec le budget-programme de l'Organisation ; et détails sur la disponibilité des systèmes et infrastructures des technologies de l'information et de communication pour optimiser l'appui à la mise en œuvre de l'action de l'Organisation. Le Comité a apprécié les données transmises désormais par AMRO/OPS et a demandé que ces informations supplémentaires figurent dans les rapports futurs et fassent aussi l'objet d'une extension.

53. Le Comité a salué le travail fait en matière d'apprentissage électronique et attend de recevoir de nouvelles informations sur la certification de la qualité standard des programmes d'apprentissage électronique (« Open ECB-check ») et sur d'autres développements dans ce domaine. Il souhaite aussi avoir à l'avenir des informations sur les participants à l'apprentissage électronique, avec une ventilation par sexe et localisation géographique.

54. Les membres du Comité ont apprécié les données fournies désormais sur les contrats de personnes n'ayant pas le statut de membre du personnel et ont exprimé leur souhait de voir à l'avenir les rapports des analyses complémentaires sur ces données et les implications des tendances éventuelles.

55. Le Comité a demandé d'inclure dans le rapport davantage d'informations et les mesures concernant la manière dont l'Organisation se propose de résoudre sur le long terme le problème de la sous-représentation de certains pays.

56. Le Comité s'est inquiété des ressources insuffisantes pour la gestion du Département des ressources humaines. Il a convenu qu'il est crucial pour un département des ressources humaines de disposer d'un personnel et d'un financement suffisants pour garantir la mise en œuvre de ses activités.

57. Le Comité constate avec inquiétude qu'il n'y a pas eu de progrès notables pour atteindre la parité entre les sexes, notamment dans les échelons supérieurs. Il a convenu qu'il fallait mettre en place une approche mieux coordonnée pour le recrutement dans toute l'Organisation.

58. Le Comité a pris note du nombre des départs à la retraite dans les cinq à 10 prochaines années et a demandé de prendre en temps utile des mesures pour garantir une planification prudente de la succession et un bon transfert des connaissances. Il a reconnu que le travail de l'OMS dépendait de la qualité de son personnel, soulignant qu'il était important de disposer de personnel hautement qualifié au niveau des pays et que le niveau d'expertise souhaité devait se retrouver de manière adéquate dans les échelons des postes proposés. Le Comité a proposé de profiter des départs à la retraite pour revoir l'éventail des qualifications à l'Organisation et attend de recevoir davantage d'informations sur les stratégies de l'OMS pour s'occuper du remplacement.

59. Le Comité a exprimé son appui à un plan de mobilité viable et a pris note des plans de l'Organisation pour intensifier les efforts dans ce domaine, notamment le recours à des listes établies et une utilisation plus grande des descriptions de poste génériques. Cette flexibilité sera essentielle pour permettre à l'Organisation de réagir facilement aux changements de situations. Le Comité a souligné qu'il serait également utile de promouvoir le développement et de donner au personnel des possibilités d'apprentissage. Néanmoins, l'Organisation doit rester suffisamment flexible pour permettre l'apport d'une expertise externe lorsqu'elle est nécessaire.

60. Le Directeur général a reconnu les moments difficiles traversés par le personnel au cours de la période de restrictions financières et de suppression de postes qui en a découlé, ce qui a eu inévitablement des répercussions sur le moral du personnel. Elle a indiqué qu'il y avait eu une certaine amélioration au cours des derniers mois. Elle a aussi relevé que le Groupe de la Politique mondiale continuera d'étudier des moyens de mobiliser les ressources humaines de l'Organisation, y compris par une collaboration interrégionale, et de trouver de nouvelles économies.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport contenu dans les documents EB132/38 et EB132/38 Corr.1.

2.10 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document EB132/39)

61. Le Secrétariat a expliqué que l'Organisation avait été informée que, dans la décision 67/551, l'Assemblée générale avait demandé à la Commission de maintenir le coefficient actuel d'ajustement de poste en vigueur à New York jusqu'au 31 janvier 2013, étant entendu que le fonctionnement

normal du système d'ajustement de poste reprendra le 1^{er} février 2013. Tous les autres points ont été reportés, conformément à la décision 67/552 de l'Assemblée générale, à la première partie de la reprise de la session, qui doit avoir lieu en mars 2013.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport du Secrétariat contenu dans le document EB132/39.

2.11 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel (documents EB132/40 et EB132/40 Add.1)

62. Le Comité a reconnu le travail accompli par le Secrétariat en ce qui concerne les modifications proposées pour le Règlement du Personnel. Certains membres ont relevé que, compte tenu de l'importance du document, celui-ci aurait dû être distribué plus tôt. Le Directeur général a déclaré que, pour les réunions du Comité à l'avenir, l'Organisation s'efforcera de fournir plus tôt la volumineuse documentation demandée par le Comité.

63. Le Comité a salué et soutenu les modifications proposées pour le Règlement du Personnel. Il a pris note des propositions complètes pour changer la politique de recrutement de l'Organisation et a ajouté qu'elles étaient pragmatiques, réalistes et nécessaires ; elles donneront à l'Organisation une flexibilité dans la gestion de son personnel et lui permettront de réagir rapidement aux changements des priorités et des financements des programmes.

64. Le Comité a apprécié les efforts du Secrétariat pour répondre à la demande du Conseil exécutif (dans la résolution EB128.R4) de renforcer les critères d'octroi et d'instaurer de nouvelles bases pour l'octroi d'engagements continus ; il soutient les amendements proposés à cet égard.

65. En réponse à la question du Comité sur la détermination des critères pour l'octroi des engagements continus à l'avenir, l'Organisation a déclaré que les discussions se poursuivent, y compris avec les représentants de l'Association du Personnel, pour définir ces critères. Une fois qu'ils auront été finalisés, ils seront publiés et mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

66. Le Directeur général a déclaré que, dans l'élaboration des modifications proposées pour le Règlement du Personnel (faisant partie de la réforme gestionnaire globale de l'OMS), sa principale préoccupation est de garantir la viabilité de l'Organisation sur le long terme. En conséquence, elle doit trouver un équilibre entre deux facteurs importants : a) la nécessité de proposer aux membres du personnel un régime de rémunération attractif, et b) la nécessité de veiller à ce que les obligations financières de l'Organisation soient gérables à l'avenir.

67. Le Comité a demandé d'apporter des amendements aux deux résolutions et au nouveau texte proposé pour l'article 040 du Règlement du Personnel dans le document EB132/40. Ces amendements proviennent du fait que l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas encore pris de décision sur les recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale contenues dans son rapport 2012 (document A/67/30).

68. Les résolutions amendées sont les suivantes :

Résolution 1

Le Conseil exécutif,

CONFIRME, conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel, les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du Personnel :

- 1) avec effet au 1^{er} février 2013, en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur des amendements au Règlement du Personnel ; les principes régissant les engagements ; la fin des engagements ; la suppression de postes (procédure de réaffectation comprise) ; les règles de conduite pour les membres du personnel ; les heures de travail et la présence ; la procédure d'appel ; et la rémunération terminale ; et
- 2) avec effet au 1^{er} janvier 2013, en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, y compris les taux d'imposition révisés à utiliser conjointement avec les traitements de base bruts, subordonnés à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies reprenant les recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale dans son rapport pour 2012 (document A/67/30).

Résolution 2

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel¹ et notant que la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a reporté l'étude du point de l'ordre du jour sur le Système commun des Nations Unies à la première partie de la reprise de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

RECOMMANDE à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante, en fonction de l'adoption d'une résolution à la première partie de la reprise de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport 2012 de la Commission de la Fonction publique internationale et le barème des traitements de base minima qui s'y trouve :

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$172 301 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$134 111 (avec personnes à charge) ou de US \$121 443 (sans personnes à charge) ;

¹ Voir le document EB132/40.

2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$189 599 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$146 219 (avec personnes à charge) ou de US \$131 590 (sans personnes à charge) ;

3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à US \$233 161 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$176 713 (avec personnes à charge) ou de US \$157 152 (sans personnes à charge) ;

4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

69. Le nouveau texte proposé pour l'article 040 du Règlement du Personnel a été révisé pour y inclure la note de bas de page suivante :

* Les dates effectives pour les appendices 1 et 2 sont subordonnées à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale dans son rapport pour 2012 (document A/67/30).

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif adopte les projets de résolutions 1 et 2 ci-dessus.

Point 3 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

3.1 Administration : rapport de situation ; et mesures d'économie (gains de productivité) et de maîtrise des coûts prises par l'OMS (documents EBPBAC17/2 et EBPBAC17/INF./1)

70. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations données par le Secrétariat sur la mise à niveau du Système mondial de gestion et les renseignements fournis sur les coûts qui y sont associés et les progrès accomplis. Il a appuyé les efforts tendant à réduire l'adaptation du Système mondial de gestion aux besoins des usagers et a souligné que l'OPS devrait absolument s'aligner sur le Système mondial de gestion.

71. Le Comité a également été satisfait des informations fournies sur les activités dans le domaine de l'administration et notamment en ce qui concerne les technologies de l'information. Il a été suggéré de fournir plus régulièrement, à l'avenir, des informations sur les questions relatives aux technologies de l'information, par exemple sous la forme d'un rapport annuel.

72. Ce rapport annuel et le débat dont il ferait l'objet devraient inclure une étude des coûts globaux des technologies de l'information et une vision stratégique. Le Comité a demandé de plus amples informations sur le coût de US \$97,7 millions estimé pour le Siège et les bureaux régionaux et a suggéré de débattre de la pertinence de ce montant, après avoir examiné l'étude comparative avec d'autres organisations des Nations Unies.

73. Il a été demandé s'il était pertinent de prendre des initiatives de modernisation dans le domaine des technologies de l'information avant d'avoir finalisé l'étude complète des coûts. Le Secrétariat a précisé que ces initiatives étaient en cours, que le réseau mondial, par exemple, fonctionnait bien et

que les possibilités de faire des économies étaient régulièrement examinées. Aucun projet ne sera retardé en raison de l'étude comparative.

74. Le Comité a souligné qu'il était d'important d'aligner les technologies de l'information sur les exigences techniques et les autres systèmes d'appui, mais aussi que ces technologies devaient répondre à la stratégie et aux objectifs de l'Organisation.

75. Le Comité s'est félicité de la création d'une nouvelle Unité Gestion des risques et respect des règles, mais il a été demandé si l'association du respect des règles et de la gestion des risques dans une seule unité était une solution optimale. Dans le cadre du point 3.4 de l'ordre du jour, le Secrétariat a accepté de mettre en œuvre la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance concernant les capacités de la nouvelle Unité et les connaissances sur ce sujet au niveau de la direction.

76. Il a été suggéré qu'il existait un lien étroit entre la gestion des risques et la communication sur les risques. Le Comité a demandé d'être régulièrement informé des risques pour l'Organisation et, dans ce contexte, des questions ont été posées sur le calendrier de finalisation des initiatives en cours. Le Secrétariat s'est engagé à fournir un premier registre des risques institutionnels au Conseil exécutif en mai 2013.

77. En ce qui concerne les mesures de maîtrise des coûts, une ventilation mensuelle des dépenses salariales a été demandée.

Le Comité a pris note des rapports du Secrétariat sur l'administration et sur les mesures d'économie (gains de productivité) et de maîtrise des coûts prises par l'OMS, qui figurent dans les documents EBPBAC17/2 et EBPBAC17/INF./1.

- **Étude des coûts de l'administration et de la gestion à l'OMS : recommandations préliminaires** (document EBPBAC17/INF./2)

78. Un exposé sur les recommandations préliminaires issues de l'étude des coûts de l'administration et de la gestion à l'OMS a été présenté.

79. Lors du débat qui a suivi, les États Membres ont unanimement souligné que cet exposé les avait beaucoup aidés à mieux comprendre les questions liées aux coûts de l'administration et de la gestion, y compris les différentes possibilités de financer ces coûts de manière adéquate et juste. Il s'agit là d'un aspect important de la réforme de l'OMS, qui sous-tend la plus grande partie des débats sur le financement, et les informations recueillies doivent donc être diffusées largement auprès des membres en vue d'autres débats dans le contexte du dialogue sur le financement.

80. Les membres du Comité se sont inquiétés du fait que les programmes de l'Organisation qui devraient être financés par des contributions volontaires continuaient à être financés par des contributions fixées (financement croisé), comme il ressort une fois encore de l'étude. Le Comité a également souhaité que le recouvrement des coûts auprès des partenariats soit adéquat ; il a été confirmé que ce point figurerait dans le rapport final.

81. Le Directeur général a souligné qu'il était essentiel pour les États Membres de l'OMS de reconnaître que les coûts de l'administration et de la gestion constituaient une partie importante et légitime du modèle institutionnel de l'Organisation et que, par conséquent, ces coûts devaient être suffisamment financés.

82. Le Directeur général a aussi rappelé au Comité que les États Membres avaient adopté la résolution fixant à 13 % la proportion des dépenses d'appui aux programmes. Cependant, en raison d'accords négociés au cas par cas, cette proportion a progressivement baissé. Le débat ne devrait donc pas être axé sur la question des dépenses d'appui aux programmes et sur la proportion qu'elles devraient représenter, mais sur la meilleure manière de financer la totalité des coûts de l'administration et de la gestion et de veiller à ce que ces coûts soient gérés efficacement.

83. Le Comité a posé une question sur l'harmonisation des pourcentages de dépenses d'appui aux programmes entre les différents organismes des Nations Unies. Il a été précisé que si l'on devait rechercher une telle harmonisation, il faudrait mettre l'accent sur les méthodologies d'application des pourcentages, en tenant compte du modèle institutionnel et du mandat de chaque organisme.

84. Le Directeur général s'est engagé à instituer de nouveaux débats internes sur la gestion, sous la direction du Groupe de la Politique mondiale, pour déterminer comment progresser au mieux dans le recouvrement des coûts ; et à respecter les décisions que pourraient prendre les États Membres de l'OMS sur le niveau de financement nécessaire et les mécanismes pour le recouvrement efficace des coûts.

Le Comité a accepté les mesures proposées et a demandé que le rapport final lui soit soumis bien avant sa prochaine réunion en mai 2013.

3.2 Rapport du Bureau des services de contrôle interne (document EBPBAC17/3)

85. Le Comité a accueilli favorablement le rapport et les activités actuelles du Bureau des services de contrôle interne qui renforcent la transparence globale de l'Organisation. Bien qu'il se soit félicité du renforcement du Bureau au cours de l'exercice 2012-2013 avec l'arrivée de personnel supplémentaire, le Comité a estimé, comme lors des sessions précédentes, que les ressources humaines consacrées au contrôle interne restaient insuffisantes et il a recommandé que le Bureau soit encore renforcé, notamment pour garantir que les objectifs en matière d'ampleur des vérifications, de gestion des risques et d'évaluation puissent être atteints.

86. Le Secrétariat a assuré au Comité que, bien que les ressources disponibles soient actuellement utilisées pour intervenir dans les domaines prioritaires, on envisageait de renforcer encore les capacités du Bureau au cours de l'exercice 2014-2015, en particulier pour favoriser la mise en œuvre de la nouvelle politique d'évaluation et le développement de la fonction d'évaluation.

87. Les membres du Comité ont pris note du renforcement de la fonction d'enquête ; cependant, ils se sont demandés si le Bureau, en ayant récemment participé à l'enquête sur les allégations de harcèlement, ne s'était pas détourné des cas de fraude et de faute grave. Rappelant que la mise en œuvre de la politique relative au harcèlement devait être évaluée, le Comité a proposé que cette évaluation examine la question de savoir s'il était envisageable de confier la responsabilité de la politique relative au harcèlement au nouveau Bureau de l'éthique. Le Directeur du Bureau des services de contrôle interne a confirmé que l'enquête sur les allégations de harcèlement avaient nécessité une part importante des ressources du Bureau, mais il a assuré au Comité que les allégations de fraude avaient tout de même été examinées. Cependant, le Bureau a disposé de moins de ressources pour procéder à des analyses générales des domaines potentiels de fraude dans le but d'envisager des mesures de détection proactive.

Le Comité a pris note du rapport qui figure dans le document EBPBAC17/3.

3.3 Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes (document EBPBAC17/4)

88. Le Secrétariat a noté que le Comité avait expressément demandé en mai 2012 des informations complémentaires sur les recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes datant de plus de deux ans (c'est-à-dire antérieures à 2011). Après novembre 2012 (au moment où le document avait été établi), on avait encore avancé dans la clôture des rapports de vérification, ce qui ramène donc à 10 le nombre de rapports de vérification antérieurs à 2011 encore ouverts. Entre mars 2012 et janvier 2013, plus de 200 recommandations ouvertes ont été closes.

89. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis et a confirmé que le rapport répondait de manière satisfaisante à la demande qu'il avait formulée à sa dernière session. Il a accueilli avec satisfaction les pratiques instaurées pour renforcer les processus et procédures d'achat et a également souligné que le personnel devait absolument avoir les compétences adéquates, en particulier dans les pays. Le Comité a souhaité disposer, dans les rapports futurs, d'une analyse qualitative plus approfondie des recommandations ouvertes pour faciliter le repérage des risques récurrents et des stratégies de prévention nécessaires.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat qui figure dans le document EBPBAC17/4.

3.4 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EBPBAC17/5)

90. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a présenté le rapport du Comité sur ses deux dernières réunions, tenues en juillet et novembre 2012. Dans son introduction, elle a souligné l'accent mis sur l'obligation de rendre des comptes par le Comité consultatif et résumé les principales conclusions et recommandations de son rapport.

91. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est félicité du rapport et a remercié le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance de ses contributions importantes et éclairées en vue du renforcement de l'administration, de la gestion et de la transparence de l'Organisation. Il a jugé le rapport utile et pertinent pour un certain nombre de domaines d'action de l'OMS, notamment concernant la réforme de l'OMS, le budget programme, le financement futur de l'Organisation et la gestion du risque institutionnel.

92. Le Directeur général a confirmé que le Secrétariat donnerait suite aux recommandations figurant dans le rapport et que la formation aux fonctions de direction à l'OMS porterait dorénavant aussi sur les éléments obligatoires de gestion et de contrôle financiers, et sur la gestion des risques.

93. Comme l'ont reconnu certains membres du Comité, certains points mis en exergue dans le rapport avaient déjà été repris par le Secrétariat, notamment concernant le plan de mise en œuvre de la réforme de l'OMS. Le Directeur général a indiqué que l'OMS allait dorénavant recourir davantage à la communication électronique avec ses Membres, afin de les tenir plus régulièrement informés des progrès accomplis.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC17/5.

3.5 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC17/6)

94. En examinant le rapport, le Comité a constaté le rôle important et croissant du Corps commun d'inspection pour aider les organisations relevant de son mandat à évaluer leurs options en matière de réforme. Ces dernières années, il a été fait appel à lui plusieurs fois en tant qu'instrument important du travail de réforme dans diverses institutions, OMS comprise, et son indépendance de même que son point de vue systémique ont été appréciés.

95. Le représentant du Corps commun d'inspection a fait observer que 70 % des rapports de celui-ci concernaient en fait l'ensemble du système et que tous ses rapports, depuis sa création en 1968, pouvaient être consultés et téléchargés sur son site Internet à l'adresse : www.unjuu.org. À compter de 2013, on trouvera également sur le site Internet le nouveau système de suivi électronique, qui permet une consultation précise de l'état de prise en compte et de mise en œuvre par les institutions participantes de chaque rapport du Corps commun d'inspection, ainsi que des informations statistiques connexes.

96. L'inspecteur du Corps commun d'inspection a ajouté que le travail d'évaluation récemment effectué par celui-ci pour le compte de l'OMS dans le contexte de l'effort de réforme de l'Organisation pouvait créer une dynamique de recours accru au Corps commun d'inspection par les membres des organisations participantes, en particulier aux fins de comparaison, à l'échelle du système des Nations Unies, des moyens de traiter des problèmes communs auxquels sont confrontées toutes les organisations.

97. Le Secrétariat inclura dorénavant des statistiques sur l'état de prise en compte par l'OMS des rapports du Corps commun d'inspection publiés récemment dans le cadre du compte rendu périodique régulier au Comité des questions soumises au CCI.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC17/6.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

98. Le Comité a adopté son rapport.

= = =